

**CLAUDE GENERALE** Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes et prestations réalisées en France ou à l'étranger par la société MAAS avec des acheteurs professionnels. Toute commande implique l'acceptation sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès, écrit et préalable de notre société. Conformément au Code de commerce français, les présentes conditions générales de vente constituent le socle de toutes négociations commerciales. L'acheteur ne peut faire renoncer MAAS à ses conditions générales de vente ou lui imposer des conditions commerciales dérogeant à celles-ci. Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. Seul un accord écrit peut les modifier ou les compléter. La nullité d'une ou plusieurs stipulations des présentes conditions n'affectera pas la validité des autres stipulations. Les parties s'engagent à substituer à la clause frappée de nullité une nouvelle clause dont l'objet ou les effets économiques seront le plus proche possible de la clause -frappée de nullité. Les photographies, dessins, caractéristiques et données techniques des marchandises mentionnées sur nos catalogues, prospectus, tarifs et tous documents publicitaires n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment et même pour les commandes en cours toutes modifications ou suppressions que nous jugerions utiles aux marchandises. Nos offres n'engagent notre société qu'à partir du moment où elles font l'objet d'une confirmation de commande, soit par écrit, soit par l'expédition des marchandises.

Le droit pour notre société de suspendre ou d'annuler toute commande en cours si, après l'acceptation de la commande, nous venions à apprendre des faits mettant en doute la solvabilité du client, nous serions autorisés à exiger, avant la livraison, le paiement intégral ou une garantie et à nous retirer du contrat à défaut de paiement ou de garantie à l'expiration du délai fixé. Outre les retards de paiement déjà intervenus, toute information émanant d'une banque de données, d'une agence de renseignements commerciaux et financiers ou d'une entreprise entretenant des relations d'affaires avec le client vaut justificatif de dégradation de la situation financière. L'acheteur doit s'assurer que les caractéristiques du matériel proposé correspondent bien à ses besoins. Notre société ne pourra être tenue pour responsable des difficultés et erreurs pouvant résulter de données inexactes, peu précises ou incomplètes fournies par l'acheteur, ce même en cas d'assistance gratuite de l'acheteur par les ingénieurs ou techniciens de notre société pour une étude ou un projet. L'acheteur est lié par la commande qu'il adresse à la société MAAS que ce soit par voie postale, email ou télécopie. Chaque commande est ferme et irrévocable. La société MAAS n'est liée par une commande qu'après l'avoir confirmée par écrit. L'acheteur doit vérifier l'accusé de réception de commande et signaler toute erreur ou omission éventuelle dans le délai de 24 heures ouvrables suivant sa réception. Passé ce délai, le contrat est réputé définitivement conclu selon les conditions définies dans l'accusé de réception. Toute demande de modification par rapport à la commande initiale ne liera notre société qu'après son acceptation expresse écrite. Elle entraînera la caducité des prix et délai de livraison initiaux et leur redéfinition d'un commun accord. Toute annulation de commande, même partielle, ouvre droit à indemnités au profit de notre société égales au montant de la commande annulée.

**PRIX** Nos prix s'entendent pour marchandises au départ d'usine Port et Emballage en sus. Ils sont établis Hors Taxes et sont révisibles en fonction des variations économiques dans le pays d'origine du matériel. Commande Expresse : Dans ce cas de figure, l'acheteur ne dispose que d'une heure suivant la réception de la confirmation de commande adressée par notre société pour signaler toute erreur ou omission. Toute commande expresse donnera lieu à une facturation d'un forfait supplémentaire selon les modalités définies. Toutes les autres dispositions des présentes conditions générales de vente sont applicables à ce type de commande.

**DELAIS** Les détails de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif sauf convention expresse entre l'acheteur et notre société ; les retards de livraison ne peuvent donner lieu au paiement de pénalités. En cas de force majeure, les commandes en cours sont suspendues de plein droit, sans indemnités ni dommages et intérêts. Tout retard ne donne pas au client le droit d'annuler la commande ou de solliciter un dédommagement quelconque. Si des délais impératifs ont été convenus, ceux-ci ne commenceront à courir qu'à la date de la confirmation de commande et sous réserve de l'exécution, par le client, de l'intégralité des obligations lui incombant, et notamment la fourniture des éléments nécessaires à la prise en compte de la commande tels que par exemple les plans, les schémas, croquis ou relevés dimensionnels et le versement de l'acompte ou paiement intégral éventuellement convenu. Dans le cas d'un délai impératif, celui-ci sera réputé « respecté » lorsque la marchandise quitte nos ateliers. Si l'envoi est reporté à la demande du client, nous nous réservons la possibilité de lui facturer les frais de stockage correspondants un mois après l'annonce que la marchandise est prête à être expédiée. Nous sommes cependant autorisés, après notification préalable, à disposer autrement de la marchandise et à livrer le client dans un délai prorogé approprié.

La survenance d'un cas fortuit ou de force majeure entraîne de plein droit la suspension de la commande et le report des délais de livraison sans indemnité au profit du Client. Outre les cas reconnus par la jurisprudence française, sont constitutifs d'un cas de force majeure la grève, la perturbation des voies de communication, l'incendie, la neige, l'inondation, les difficultés d'approvisionnement. Si l'événement venait à durer plus de soixante (60) jours à compter de la date de sa survenance, le contrat pourra être résilié par la partie la plus diligente sans versement de dommages et intérêts ou pénalités de part ni d'autre.

**TRANSPORT** Nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur à partir de la sortie de nos ateliers. En cas de retard de prise de possession imputable à l'acheteur, celui-ci supporte tous les risques à dater du jour de mise à disposition. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles avec facturation intermédiaire. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité des marchandises livrées doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours de l'arrivée des marchandises. L'appartient à l'acquéreur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies. Tout retour de nos marchandises doit faire l'objet d'un accord préalable formel entre le vendeur et l'acquéreur. Les frais de port et d'emballage du retour sont à la charge de l'expéditeur. Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera, après vérification de la marchandise retournée, à son choix constitution d'un avoir au profit de l'acquéreur ou livraison de marchandise identique. Les risques subis ou occasionnés par les marchandises sont transférés au client à la remise des marchandises à l'expéditeur ou au transporteur, au plus tard lorsque la marchandise quitte l'usine ou le dépôt. Cela vaut également lorsque la livraison a été convenue franco de port. Si l'envoi est retardé du fait de circonstances qui ne nous sont pas imputables, le risque est transféré au client à la

date à laquelle la marchandise est prête à être expédiée. Nous sommes cependant tenus, sur demande et aux frais du client, à souscrire les assurances qu'il demande. Il n'y a pas de dérogation à la date de transfert des risques prévus ci-dessus.

**GARANTIE** Nos matériels sont garantis contre tous vices de fabrication, pour un délai de 6 mois à dater du jour de mise à disposition ou d'expédition. Les défauts constatés par l'acheteur doivent être dénoncés par écrit dans un délai de 8 jours suivant la réception du matériel. La réexpédition du matériel ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du vendeur. La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces ou éléments reconnus défectueux par nos services techniques. Notre responsabilité est limitée à la garantie telle qu'elle est définie ci-dessus et ne peut en aucun cas nous engager en cas de dommages matériels ou corporels dus aux défauts reconnus. Elle n'est acquise qu'à la condition que le client ne soit pas intervenu lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers sur les marchandises depuis leur mise à disposition, et qu'après encaissement effectif de toutes les sommes dues par le client. Seul exclues de la garantie les réparations qui résulteraient : - de l'usage normale des marchandises, - de détérioration, d'accident provenant de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien - d'installation défectueuse ou non conforme à nos préconisations La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la période de garantie.

Nos instructions d'utilisation ne constituent que des directives générales. Il incombe au client, compte tenu de la diversité des finalités d'utilisation d'un produit et des conditions toujours différentes, de procéder à ses propres tests. Même si nous offrons au client une aide technique en matière d'utilisation, le client assume le risque de la réussite de son ouvrage. Sauf dispositions contraires particulières convenues avec le client, nos prestations de montage comprennent uniquement le montage de nos marchandises. Elles ne comprennent pas : - le démontage des machines - l'enlèvement des bandes ou courroies usagées - les travaux de nettoyage, et travaux préparatoires similaires - l'assistance au remontage de la machine Le client s'engage par ailleurs à mettre à la disposition de nos monteurs tout le matériel nécessaire à l'exécution de notre prestation tels que : échelles, échafaudage, chariot élévateur, raccordement électrique, etc... Si le montage venait à être retardé ou modifié du fait du client ou de l'un de ses fournisseurs ou prestataires, tous les frais qui en découleraient et en particulier les temps d'attente et les voyages supplémentaires des monteurs seraient supportés par le client. L'estimation de la durée du montage étant approximative, la facture sera établie d'après l'imprimé décompte/montage accepté par le client et sur la base des tarifs transmis lors de l'offre.

Les marchandises respectant les tolérances de fabrication et dont l'acheteur déclare avoir connaissance, ou les tolérances spécifiques acceptées par écrit par la société MAAS, sont réputées conformes à la commande et ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation. En cas de vice apparent ou de non-conformité dûment constaté par notre société, le client obtiendra une réduction du prix sous forme d'avoir, à l'exclusion de toutes indemnités ou dommages et intérêts. La société MAAS se réserve le droit d'exiger le retour de la marchandise ayant fait l'objet d'une réclamation, les frais de retour étant dans ce cas pris en charge par notre société si la réclamation est justifiée.

La garantie n'est pas cessible ou transmissible sauf acceptation écrite et expresse de notre société. Les interventions de notre société au titre de la garantie contractuelle ne prolongent pas la durée de celle-ci. Seul le produit livré par notre société est garanti ce qui exclut toute garantie quant au fonctionnement et aux performances de l'ensemble dans lequel ce produit est installé. L'usage non prévisible des produits vendus est exclusif de la garantie. Tout défaut doit être signalé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai d'un mois suivant sa découverte sous peine de déchéance. L'acheteur doit établir la réalité de ce vice et son imputabilité à notre société. Dans le cas où sa responsabilité serait engagée, notre société ne sera tenue qu'au remplacement ou à la réparation des matériels défectueux, et à l'exclusion de tout dommage et intérêt pour quelque cause que ce soit notamment troubles ou pertes d'exploitation. La garantie ne s'applique pas : aux désordres qui seraient la conséquence soit d'un défaut ou d'une insuffisance de spécification de l'acheteur, soit d'une méthode de conception imposée par lui. Si le matériel a été modifié ou déplacé par l'acheteur ou par un tiers sans notre accord écrit. Aux dommages et usures résultant d'un usage anormal contraire aux spécifications, d'un défaut d'entretien, d'un montage spécial, d'une modification ou d'une adjonction sauf si ceux-ci ont été réalisés sous notre surveillance.

**FACTURATION** Nos tarifs s'appliquent pour les facturations supérieures ou égales à 150 € Hors Taxes (hors Port et Emballage), pour toute somme inférieure une participation aux frais de gestion de 20 € Hors Taxes sera appliquée. La société MAAS n'accepte aucun paiement en escompte

**PAIEMENT** Sauf accord préalable, nos factures sont payables à WAVRIN, net sans déduction d'escompte, à 30 jours date de facture (Article L411-10 du code de commerce). Pour toute première affaire, c'est-à-dire lorsqu'un compte client n'est pas encore ouvert, le paiement de la livraison s'effectuera soit à la commande, soit à l'enlèvement, ou contre remboursement sans escompte. Conformément à l'article 124 du Code de commerce et au décret du 2 mai 1938, les traites envoyées à l'acceptation devront nous être retournées dans un délai bref fixé à 15 jours à partir de la date de facture ou de relevé. En cas de retard, l'acheteur encourt de plein droit ; conformément à l'article L.441-10 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20%, et une indemnité de 40€ dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Les pénalités de retard sont exigibles dès le lendemain de la date de règlement figurant sur la facture, et ce, sans qu'aucun rappel ni mise en demeure ne soit nécessaire. Le défaut d'un seul paiement nous autorise de plein droit à résilier les commandes en cours, ou à en suspendre l'exécution et en tous cas à procéder aux envois contre remboursement.

**RESERVE DE PROPRIETE** Nous nous réservons expressément la propriété des matériels livrés par nos soins jusqu'au paiement intégral de nos factures et le cas échéant, des frais supplémentaires y compris les intérêts de retard. En cas de non-paiement ou de retard de paiement, nous nous réservons la possibilité soit d'exercer immédiatement, après mise en demeure par lettre recommandée, tous nos droits découlant de notre propriété, notamment de reprendre le matériel, soit de demander la résiliation de la vente. L'acheteur s'engage à aviser immédiatement le vendeur en cas de saisie ou de toute autre mesure semblable frappant le matériel qui est resté notre propriété. L'acheteur devra s'opposer notamment à toute mesure de ce genre en invoquant notre propriété et en fournissant les preuves nécessaires au maintien de nos droits.

**JURIDICTION** De convention expresse, tous litiges seront de la compétence exclusive des Tribunaux de Lille.